

VEUILLEZ CONSULTER ATTENTIVEMENT LE TABLEAU CI-DESSOUS AVANT DE RÉSERVER VOTRE CROISIÈRE

Veillez noter que les informations fournies sont susceptibles d'être modifiées par les autorités officielles sans préavis. Il est de la responsabilité de chaque hôte de vérifier les exigences et les restrictions avant de réserver la croisière et avant le départ de la croisière.

ITINÉRAIRES	PASSAGERS AYANT UNE NATIONALITÉ DE L'ESPACE SCHENGEN ET ÉTRANGERS RÉSIDANT DANS L'ESPACE SCHENGEN + CHYPRE, EIRE (REP. D'IRLANDE)	PASSAGERS EXTRA SCHENGEN <u>NON</u> SOUMIS AU VISA SCHENGEN	PASSAGERS EXTRA SCHENGEN SOUMIS À UN VISA SCHENGEN
ALLEMAGNE, DANEMARK, NORVÈGE, ALLEMAGNE ALLEMAGNE, NORVÈGE, SUÈDE, NORVÈGE, ALLEMAGNE ALLEMAGNE, NORVÈGE, ALLEMAGNE	Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse. Étendu à Chypre, EIRE (Rép. d'Irlande) PASSEPORT OU CARTE D'IDENTITÉ EN COURS DE VALIDITÉ POUR VOYAGER À L'ÉTRANGER	Les ressortissants des pays suivants n'ont pas besoin de visa pour des séjours d'une durée maximale de 90 jours / pour le tourisme : Albanie* / Andorre / Antigua-et-Barbuda / Argentine / Australie / Bahamas / Barbade / Bosnie-Herzégovine* / Brésil / Brunei / Canada / Chili / Colombie / Costa Rica / Dominique / Salvador / Géorgie / Grenade / Guatemala / Saint-Siège (État de la Cité du Vatican) / Honduras / Hong Kong S.A.R*** / Israël / Japon / Kiribati / Macao S.A. R*** / Malaisie / Îles Marshall / Maurice / Mexique / Micronésie / Moldavie* / Monaco / Monténégro* / Nauru / Nouvelle-Zélande / Nicaragua / Macédoine du Nord* / Palau / Panama / Paraguay / Pérou / Saint-Kitts-et-Nevis / Sainte-Lucie / Saint-Vincent / Samoa / Serbie* / Seychelles / Singapour / Îles Salomon / Corée du Sud / Taïwan** / Timor-Leste / Tonga / Trinité-et-Tobago-Leste / Tonga / Trinité-et-Tobago / Tuvalu / Ukraine / Émirats Arabes Unis / Royaume-Uni / États-Unis d'Amérique / Uruguay / Vanuatu / Venezuela. * Le régime sans visa s'applique aux citoyens d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine, de Macédoine, de Moldavie, du Monténégro et de Serbie uniquement s'ils sont titulaires d'un passeport biométrique. ** Le régime sans visa s'applique aux titulaires de passeports délivrés par Taïwan uniquement si leur passeport contient un numéro de carte d'identité. *** Le régime sans visa s'applique uniquement aux titulaires d'un passeport "Région administrative spéciale de Hong Kong". *** Le régime sans visa s'applique uniquement aux titulaires d'un passeport "Região Administrativa Especial de Macau" PASSEPORT AVEC UNE VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 3 MOIS MINIMUM	Les passagers ne disposant pas d'un visa Schengen en cours de validité ne seront pas autorisés à embarquer sur le navire, ni même à rester à bord lors des escales dans les pays de l'espace Schengen. PASSEPORT EN COURS DE VALIDITÉ AVEC VISA SCHENGEN À ENTRÉE UNIQUE (SI LE PASSAGER N'EST PAS DÉTENTEUR D'UN PASSEPORT SCHENGEN MAIS QU'IL RESIDE DANS UN DES PAYS DE L'ESPACE SCHENGEN, IL DOIT AVOIR UN PERMIS DE SÉJOUR VALIDE DÉLIVRÉ PAR UN PAYS SCHENGEN - NON VALABLE SI EN COURS DE RENOUVELLEMENT). JUSQU'À NOUVEL ORDRE : Conformément aux instructions officielles reçues du ministère norvégien compétent, tous les détenteurs de passeports touristiques russes ne peuvent pas entrer en Norvège depuis le 29 mai 2024. Après accord avec les autorités locales concernant toutes les croisières arrivant en Norvège via un port Schengen (MSC Euribia, MSC Poesia et MSC Preziosa), tous les détenteurs de passeports touristiques russes en possession d'un visa Schengen délivré UNIQUEMENT par la Norvège après le 30 mai 2022 ou d'un permis de séjour Schengen valide (en cours de renouvellement non accepté) et transitant UNIQUEMENT par la Norvège (sans embarquement/débarquement) seront exceptionnellement acceptés à bord. Les détenteurs de passeports diplomatiques, de service ou spéciaux doivent recevoir une approbation préalable avant de se présenter à l'embarquement.

ALLEMAGNE, POLOGNE, LITUANIE, SUÈDE, ESTONIE, FINLANDE, SUÈDE, DANEMARK, SUÈDE, ALLEMAGNE ALLEMAGNE, NORVÈGE, DANEMARK, ALLEMAGNE ALLEMAGNE, POLOGNE, LETTONIE, SUÈDE, DANEMARK, ALLEMAGNE ALLEMAGNE, POLOGNE, SUÈDE, NORVÈGE, DANEMARK, ALLEMAGNE ALLEMAGNE, POLOGNE, LETTONIE, ESTONIE, LITUANIE, FINLANDE, SUÈDE, DANEMARK, SUÈDE, ALLEMAGNE ALLEMAGNE, SUÈDE, ESTONIE, FINLANDE, LETTONIE, LITUANIE, DANEMARK, SUÈDE, ALLEMAGNE	Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse. Étendu à Chypre, EIRE (Rép. d'Irlande) PASSEPORT OU CARTE D'IDENTITÉ EN COURS DE VALIDITÉ POUR VOYAGER À L'ÉTRANGER	Les ressortissants des pays suivants n'ont pas besoin de visa pour des séjours d'une durée maximale de 90 jours / pour le tourisme : Albanie* / Andorre / Antigua-et-Barbuda / Argentine / Australie / Bahamas / Barbade / Bosnie-Herzégovine* / Brésil / Brunei / Canada / Chili / Colombie / Costa Rica / Dominique / Salvador / Géorgie / Grenade / Guatemala / Saint-Siège (État de la Cité du Vatican) / Honduras / Hong Kong S.A.R*** / Israël / Japon / Kiribati / Macao S.A. R*** / Malaisie / Îles Marshall / Maurice / Mexique / Micronésie / Moldavie* / Monaco / Monténégro* / Nauru / Nouvelle-Zélande / Nicaragua / Macédoine du Nord* / Palau / Panama / Paraguay / Pérou / Saint-Kitts-et-Nevis / Sainte-Lucie / Saint-Vincent / Samoa / Serbie* / Seychelles / Singapour / Îles Salomon / Corée du Sud / Taïwan** / Timor-Leste / Tonga / Trinité-et-Tobago-Leste / Tonga / Trinité-et-Tobago / Tuvalu / Ukraine / Émirats Arabes Unis / Royaume-Uni / États-Unis d'Amérique / Uruguay / Vanuatu / Venezuela. * Le régime sans visa s'applique aux citoyens d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine, de Macédoine, de Moldavie, du Monténégro et de Serbie uniquement s'ils sont titulaires d'un passeport biométrique. ** Le régime sans visa s'applique aux titulaires de passeports délivrés par Taïwan uniquement si leur passeport contient un numéro de carte d'identité. *** Le régime sans visa s'applique uniquement aux titulaires d'un passeport "Région administrative spéciale de Hong Kong". *** Le régime sans visa s'applique uniquement aux titulaires d'un passeport "Região Administrativa Especial de Macau" PASSEPORT AVEC UNE VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 3 MOIS MINIMUM	Les passagers ne disposant pas d'un visa Schengen en cours de validité ne seront pas autorisés à embarquer sur le navire, ni même à rester à bord lors des escales dans les pays de l'espace Schengen. PASSEPORT EN COURS DE VALIDITÉ AVEC VISA SCHENGEN À ENTRÉE UNIQUE (SI LE PASSAGER N'EST PAS DÉTENTEUR D'UN PASSEPORT SCHENGEN MAIS QU'IL RESIDE DANS UN DES PAYS DE L'ESPACE SCHENGEN, IL DOIT AVOIR UN PERMIS DE SÉJOUR VALIDE DÉLIVRÉ PAR UN PAYS SCHENGEN - NON VALABLE SI EN COURS DE RENOUVELLEMENT). JUSQU'À NOUVEL ORDRE : Conformément aux instructions officielles reçues du ministère norvégien compétent, tous les détenteurs de passeports touristiques russes ne peuvent pas entrer en Norvège depuis le 29 mai 2024. Après accord avec les autorités locales concernant toutes les croisières arrivant en Norvège via un port Schengen (MSC Euribia, MSC Poesia et MSC Preziosa), tous les détenteurs de passeports touristiques russes en possession d'un visa Schengen délivré UNIQUEMENT par la Norvège après le 30 mai 2022 ou d'un permis de séjour Schengen valide (en cours de renouvellement non accepté) et transitant UNIQUEMENT par la Norvège (sans embarquement/débarquement) seront exceptionnellement acceptés à bord. Les détenteurs de passeports diplomatiques, de service ou spéciaux doivent recevoir une approbation préalable avant de se présenter à l'embarquement.
---	---	--	---

VEUILLEZ CONSULTER ATTENTIVEMENT LE TABLEAU CI-DESSOUS AVANT DE RÉSERVER VOTRE CROISIÈRE

Veillez noter que les informations fournies sont susceptibles d'être modifiées par les autorités officielles sans préavis. Il est de la responsabilité de chaque hôte de vérifier les exigences et les restrictions avant de réserver la croisière et avant le départ de la croisière.

ROYAUME-UNI, PORTUGAL, ESPAGNE, ROYAUME-UNI ROYAUME-UNI, BELGIQUE, ROYAUME-UNI ROYAUME-UNI, BELGIQUE, PAYS-BAS, FRANCE, ROYAUME-UNI ROYAUME-UNI, NORVÈGE, ROYAUME-UNI ROYAUME-UNI, FRANCE, ROYAUME-UNI ROYAUME-UNI, FRANCE, ESPAGNE, FRANCE, ROYAUME-UNI ROYAUME-UNI, FRANCE, PORTUGAL, ESPAGNE, FRANCE, ROYAUME-UNI ROYAUME-UNI, NORVÈGE, BELGIQUE, ROYAUME-UNI	Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse. Étendu à Chypre, EIRE (Rép. d'Irlande) PASSEPORT AYANT AU MOINS UNE VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 3 MOIS À COMPTER DE LA DATE D'ARRIVÉE AU UK PAS de carte d'identité européenne acceptée, même en cas de volonté de rester à bord pendant l'escale au Royaume-Uni. UK eTA (=Autorisation électronique de voyage, ou AVE) https://www.gov.uk/guidance/check-when-you-can-get-an-electronic-travel-authorisation-eta CONCERNANT LES ITINÉRAIRES AVEC ESCALES AU ROYAUME-UNI, VEUILLEZ NOTER : Les citoyens du Qatar qui se rendent au Royaume-Uni à partir du 15 novembre 2023 doivent avoir une AVE (eTA) pour le Royaume-Uni. Les ressortissants des pays suivants peuvent déposer leur demande à partir de février 2024 : Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Koweït,	Les ressortissants des pays suivants n'ont pas besoin de visa pour des séjours d'une durée maximale de 90 jours / pour le tourisme : Albanie* / Andorre / Antigua-et-Barbuda / Argentine / Australie / Bahamas / Barbade / Bosnie-Herzégovine* / Brésil / Brunei / Canada / Chili / Colombie / Costa Rica / Dominique / Salvador / Géorgie / Grenade / Guatemala / Saint-Siège (État de la Cité du Vatican) / Honduras / Hong Kong S.A.R*** / Israël / Japon / Kiribati / Macao S.A. R*** / Malaisie / Îles Marshall / Maurice / Mexique / Micronésie / Moldavie* / Monaco / Monténégro* / Nauru / Nouvelle-Zélande / Nicaragua / Macédoine du Nord* / Palau / Panama / Paraguay / Pérou / Saint-Kitts-et-Nevis / Sainte-Lucie / Saint-Vincent / Samoa / Serbie* / Seychelles / Singapour / Îles Salomon / Corée du Sud / Taïwan** / Timor-Leste / Tonga / Trinité-et-Tobago-Leste / Tonga / Trinité-et-Tobago / Tuvalu / Ukraine / Émirats Arabes Unis / Royaume-Uni / États-Unis d'Amérique / Uruguay / Vanuatu / Venezuela. * Le régime sans visa s'applique aux citoyens d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine, de Macédoine, de Moldavie, du Monténégro et de Serbie uniquement s'ils sont titulaires d'un passeport biométrique. ** Le régime sans visa s'applique aux titulaires de passeports délivrés par Taïwan uniquement si leur passeport contient un numéro de carte d'identité. *** Le régime sans visa s'applique uniquement aux titulaires d'un passeport "Région administrative spéciale de Hong Kong". *** Le régime sans visa s'applique uniquement aux titulaires d'un passeport "Região Administrativa Especial de Macau" ESPACE SCHENGEN : PASSEPORT AYANT AU MOINS UNE VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 3 MOIS À COMPTER DE LA DATE D'ARRIVÉE AU UK CONDITIONS REQUISES POUR L'OBTENTION D'UN VISA POUR LE ROYAUME-UNI SE RÉFÉRER AU LIEN SUIVANT : https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/1014347/UK_Visa_requirements_Sept_2021.pdf VEUILLEZ NOTER QUE TOUS LES PAYS ÉNUMÉRÉS, MARQUÉS EN NOIR ET EN ROUGE NÉCESSITENT OBLIGATOIREMENT D'UN VISA BRITANNIQUE (Y compris les passagers ayant une carte de séjour délivré par un pays de l'espace schengen, se référer à la nationalité du passager). Les passagers qui ne sont pas en possession d'un visa britannique obligatoire ne seront pas autorisés à embarquer sur le navire, même s'ils acceptent de rester à bord pendant l'escale au Royaume-Uni. Les passagers ne pourront pas rester à bord sans le visa mentionné. UK eTA (=Autorisation électronique de voyage, ou AVE) https://www.gov.uk/guidance/check-when-you-can-get-an-electronic-travel-authorisation-eta	Les passagers ne disposant pas d'un visa Schengen en cours de validité ne seront pas autorisés à embarquer sur le navire, ni même à rester à bord lors des escales dans les pays de l'espace Schengen. ESPACE SCHENGEN : PASSEPORT AYANT AU MOINS UNE VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 3 MOIS À COMPTER DE LA DATE D'ARRIVÉE AU UK + VISA SCHENGEN À ENTRÉES MULTIPLES CONDITIONS REQUISES POUR L'OBTENTION D'UN VISA POUR LE ROYAUME-UNI SE RÉFÉRER AU LIEN SUIVANT https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/1014347/UK_Visa_requirements_Sept_2021.pdf VEUILLEZ NOTER QUE TOUS LES PAYS ÉNUMÉRÉS, MARQUÉS EN NOIR ET EN ROUGE NÉCESSITENT OBLIGATOIREMENT D'UN VISA BRITANNIQUE (Y compris les passagers ayant une carte de séjour délivré par un pays de l'espace Schengen, se référer à la nationalité du passager). Les passagers qui ne sont pas en possession d'un visa britannique obligatoire ne seront pas autorisés à embarquer sur le navire, même s'ils acceptent de rester à bord pendant l'escale au Royaume-Uni. Les passagers ne pourront pas rester à bord sans le visa mentionné. UK eTA (=Autorisation électronique de voyage, ou AVE) https://www.gov.uk/guidance/check-when-you-can-get-an-electronic-travel-authorisation-eta CONCERNANT LES ITINÉRAIRES AVEC ESCALES AU ROYAUME-UNI, VEUILLEZ NOTER : Les citoyens du Qatar qui se rendent au Royaume-Uni à partir du 15 novembre 2023 doivent avoir
--	--	--	---

	Oman, Jordanie. À partir d'avril 2025, <u>tous les pays</u> auront obligatoirement besoin d'une AVE (eTA) pour entrer au Royaume-Uni : https://www.gov.uk/guidance/check-when-you-can-get-an-electronic-travel-authorisation-eta	CONCERNANT LES ITINÉRAIRES AVEC ESCALES AU ROYAUME-UNI, VEUILLEZ NOTER : Les citoyens du Qatar qui se rendent au Royaume-Uni à partir du 15 novembre 2023 doivent avoir une AVE (eTA) pour le Royaume-Uni. Les ressortissants des pays suivants peuvent déposer leur demande à partir de février 2024 : Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Koweït, Oman, Jordanie. À partir d'avril 2025, <u>tous les pays</u> auront obligatoirement besoin d'une AVE (eTA) pour entrer au Royaume-Uni : https://www.gov.uk/guidance/check-when-you-can-get-an-electronic-travel-authorisation-eta	une AVE (eTA) pour le Royaume-Uni. Les ressortissants des pays suivants peuvent déposer leur demande à partir de février 2024 : Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Koweït, Oman, Jordanie. À partir d'avril 2025, <u>tous les pays</u> auront obligatoirement besoin d'une AVE (eTA) pour entrer au Royaume-Uni : https://www.gov.uk/guidance/check-when-you-can-get-an-electronic-travel-authorisation-eta JUSQU'À NOUVEL ORDRE : Conformément aux instructions officielles reçues du ministère norvégien compétent, tous les détenteurs de passeports touristiques russes ne peuvent pas entrer en Norvège depuis le 29 mai 2024. Après accord avec les autorités locales concernant toutes les croisières arrivant en Norvège via un port Schengen (MSC Euribia, MSC Poesia et MSC Preziosa), tous les détenteurs de passeports touristiques russes en possession d'un visa Schengen délivré UNIQUEMENT par la Norvège après le 30 mai 2022 ou d'un permis de séjour Schengen valide (en cours de renouvellement non accepté) et transitant UNIQUEMENT par la Norvège (sans embarquement/débarquement) seront exceptionnellement acceptés à bord. Les détenteurs de passeports diplomatiques, de service ou spéciaux doivent recevoir une approbation préalable avant de se présenter à l'embarquement.
--	--	--	---

VEUILLEZ CONSULTER ATTENTIVEMENT LE TABLEAU CI-DESSOUS AVANT DE RÉSERVER VOTRE CROISIÈRE

Veillez noter que les informations fournies sont susceptibles d'être modifiées par les autorités officielles sans préavis. Il est de la responsabilité de chaque hôte de vérifier les exigences et les restrictions avant de réserver la croisière et avant le départ de la croisière.

ROYAUME-UNI, ESPAGNE, ROYAUME-UNI ROYAUME-UNI, ESPAGNE, PORTUGAL, ROYAUME-UNI ROYAUME-UNI, ESPAGNE, FRANCE, ESPAGNE, FRANCE, ROYAUME-UNI ROYAUME-UNI, BELGIQUE, FRANCE, ROYAUME-UNI ROYAUME-UNI, FRANCE, ESPAGNE, ROYAUME-UNI	Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse. Étendu à Chypre, EIRE (Rép. d'Irlande) PASSEPORT AYANT AU MOINS UNE VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 3 MOIS À COMPTER DE LA DATE D'ARRIVÉE AU UK PAS de carte d'identité européenne acceptée, même en cas de volonté de rester à bord pendant l'escale au Royaume-Uni. UK eTA (=Autorisation électronique de voyage, ou AVE) https://www.gov.uk/guidance/check-when-you-can-get-an-electronic-travel-authorisation-eta CONCERNANT LES ITINÉRAIRES AVEC ESCALES AU ROYAUME-UNI, VEUILLEZ NOTER : Les citoyens du Qatar qui se rendent au Royaume-Uni à partir du 15 novembre 2023 doivent avoir une AVE (eTA) pour le Royaume-Uni. Les ressortissants des pays suivants peuvent déposer leur demande à partir de février 2024 : Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Koweït,	Les ressortissants des pays suivants n'ont pas besoin de visa pour des séjours d'une durée maximale de 90 jours / pour le tourisme : Albanie* / Andorre / Antigua-et-Barbuda / Argentine / Australie / Bahamas / Barbade / Bosnie-Herzégovine* / Brésil / Brunei / Canada / Chili / Colombie / Costa Rica / Dominique / Salvador / Géorgie / Grenade / Guatemala / Saint-Siège (État de la Cité du Vatican) / Honduras / Hong Kong S.A.R*** / Israël / Japon / Kiribati / Macao S.A. R*** / Malaisie / Îles Marshall / Maurice / Mexique / Micronésie / Moldavie* / Monaco / Monténégro* / Nauru / Nouvelle-Zélande / Nicaragua / Macédoine du Nord* / Palau / Panama / Paraguay / Pérou / Saint-Kitts-et-Nevis / Sainte-Lucie / Saint-Vincent / Samoa / Serbie* / Seychelles / Singapour / Îles Salomon / Corée du Sud / Taïwan** / Timor-Leste / Tonga / Trinité-et-Tobago-Leste / Tonga / Trinité-et-Tobago / Tuvalu / Ukraine / Émirats Arabes Unis / Royaume-Uni / États-Unis d'Amérique / Uruguay / Vanuatu / Venezuela. * Le régime sans visa s'applique aux citoyens d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine, de Macédoine, de Moldavie, du Monténégro et de Serbie uniquement s'ils sont titulaires d'un passeport biométrique. ** Le régime sans visa s'applique aux titulaires de passeports délivrés par Taïwan uniquement si leur passeport contient un numéro de carte d'identité. *** Le régime sans visa s'applique uniquement aux titulaires d'un passeport "Région administrative spéciale de Hong Kong". *** Le régime sans visa s'applique uniquement aux titulaires d'un passeport "Região Administrativa Especial de Macau" ESPACE SCHENGEN : PASSEPORT AYANT AU MOINS UNE VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 3 MOIS À COMPTER DE LA DATE D'ARRIVÉE AU UK CONDITIONS REQUISES POUR L'OBTENTION D'UN VISA POUR LE ROYAUME-UNI SE RÉFÉRER AU LIEN SUIVANT : https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/1014347/UK_Visa_requirements_Sept_2021.pdf VEUILLEZ NOTER QUE TOUS LES PAYS ÉNUMÉRÉS, MARQUÉS EN NOIR ET EN ROUGE NÉCESSITENT OBLIGATOIREMENT D'UN VISA BRITANNIQUE (Y compris les passagers ayant une carte de séjour délivré par un pays de l'espace schengen, se référer à la nationalité du passager). Les passagers qui ne sont pas en possession d'un visa britannique obligatoire ne seront pas autorisés à embarquer sur le navire, même s'ils acceptent de rester à bord pendant l'escale au Royaume-Uni. Les passagers ne pourront pas rester à bord sans le visa mentionné. UK eTA (=Autorisation électronique de voyage, ou AVE) https://www.gov.uk/guidance/check-when-you-can-get-an-electronic-travel-authorisation-eta	Les passagers ne disposant pas d'un visa Schengen en cours de validité ne seront pas autorisés à embarquer sur le navire, ni même à rester à bord lors des escales dans les pays de l'espace Schengen. ESPACE SCHENGEN : PASSEPORT AYANT AU MOINS UNE VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 3 MOIS À COMPTER DE LA DATE D'ARRIVÉE AU UK + VISA SCHENGEN À ENTRÉES MULTIPLES CONDITIONS REQUISES POUR L'OBTENTION D'UN VISA POUR LE ROYAUME-UNI SE RÉFÉRER AU LIEN SUIVANT https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/1014347/UK_Visa_requirements_Sept_2021.pdf VEUILLEZ NOTER QUE TOUS LES PAYS ÉNUMÉRÉS, MARQUÉS EN NOIR ET EN ROUGE NÉCESSITENT OBLIGATOIREMENT D'UN VISA BRITANNIQUE (Y compris les passagers ayant une carte de séjour délivré par un pays de l'espace Schengen, se référer à la nationalité du passager). Les passagers qui ne sont pas en possession d'un visa britannique obligatoire ne seront pas autorisés à embarquer sur le navire, même s'ils acceptent de rester à bord pendant l'escale au Royaume-Uni. Les passagers ne pourront pas rester à bord sans le visa mentionné. UK eTA (=Autorisation électronique de voyage, ou AVE) https://www.gov.uk/guidance/check-when-you-can-get-an-electronic-travel-authorisation-eta CONCERNANT LES ITINÉRAIRES AVEC ESCALES AU ROYAUME-UNI, VEUILLEZ NOTER :
---	--	---	--

	Oman, Jordanie. À partir d'avril 2025, <u>tous les pays</u> auront obligatoirement besoin d'une AVE (eTA) pour entrer au Royaume-Uni : https://www.gov.uk/guidance/check-when-you-can-get-an-electronic-travel-authorisation-eta	CONCERNANT LES ITINÉRAIRES AVEC ESCALES AU ROYAUME-UNI, VEUILLEZ NOTER : Les citoyens du Qatar qui se rendent au Royaume-Uni à partir du 15 novembre 2023 doivent avoir une AVE (eTA) pour le Royaume-Uni. Les ressortissants des pays suivants peuvent déposer leur demande à partir de février 2024 : Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Koweït, Oman, Jordanie. À partir d'avril 2025, <u>tous les pays</u> auront obligatoirement besoin d'une AVE (eTA) pour entrer au Royaume-Uni : https://www.gov.uk/guidance/check-when-you-can-get-an-electronic-travel-authorisation-eta	Les citoyens du Qatar qui se rendent au Royaume-Uni à partir du 15 novembre 2023 doivent avoir une AVE (eTA) pour le Royaume-Uni. Les ressortissants des pays suivants peuvent déposer leur demande à partir de février 2024 : Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Koweït, Oman, Jordanie. À partir d'avril 2025, <u>tous les pays</u> auront obligatoirement besoin d'une AVE (eTA) pour entrer au Royaume-Uni : https://www.gov.uk/guidance/check-when-you-can-get-an-electronic-travel-authorisation-eta
--	--	--	---

VEUILLEZ CONSULTER ATTENTIVEMENT LE TABLEAU CI-DESSOUS AVANT DE RÉSERVER VOTRE CROISIÈRE

Veuillez noter que les informations fournies sont susceptibles d'être modifiées par les autorités officielles sans préavis. Il est de la responsabilité de chaque hôte de vérifier les exigences et les restrictions avant de réserver la croisière et avant le départ de la croisière.

ITINÉRAIRES	PASSAGERS AYANT UNE NATIONALITÉ DE L'ESPACE SCHENGEN ET ÉTRANGERS RÉSIDANT DANS L'ESPACE SCHENGEN + CHYPRE, EIRE (REP. D'IRLANDE)	PASSAGERS EXTRA SCHENGEN <u>NON</u> SOUMIS AU VISA SCHENGEN	PASSAGERS EXTRA SCHENGEN SOUMIS À UN VISA SCHENGEN
ALLEMAGNE, ROYAUME-UNI, IRLANDE, ROYAUME-UNI, ALLEMAGNE	Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse. Étendu à Chypre, EIRE (Rép. d'Irlande) PASSEPORT AYANT AU MOINS UNE VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 3 MOIS À COMPTER DE LA DATE D'ARRIVÉE AU UK PAS de carte d'identité européenne acceptée, même en cas de volonté de rester à bord pendant l'escale au Royaume-Uni. UK eTA (=Autorisation électronique de voyage, ou AVE) https://www.gov.uk/guidance/check-when-you-can-get-an-electronic-travel-authorisation-eta TRANSIT IRLANDE : PAS DE VISA SPÉCIFIQUE REQUIS CONCERNANT LES ITINÉRAIRES AVEC ESCALES AU ROYAUME-UNI, VEUILLEZ NOTER : Les citoyens du Qatar qui se rendent au Royaume-Uni à partir	Les ressortissants des pays suivants n'ont pas besoin de visa pour des séjours d'une durée maximale de 90 jours / pour le tourisme : Albanie* / Andorre / Antigua-et-Barbuda / Argentine / Australie / Bahamas / Barbade / Bosnie-Herzégovine* / Brésil / Brunei / Canada / Chili / Colombie / Costa Rica / Dominique / Salvador / Géorgie / Grenade / Guatemala / Saint-Siège (État de la Cité du Vatican) / Honduras / Hong Kong S.A.R*** / Israël / Japon / Kiribati / Macao S.A. R*** / Malaisie / Îles Marshall / Maurice / Mexique / Micronésie / Moldavie* / Monaco / Monténégro* / Nauru / Nouvelle-Zélande / Nicaragua / Macédoine du Nord* / Palau / Panama / Paraguay / Pérou / Saint-Kitts-et-Nevis / Sainte-Lucie / Saint-Vincent / Samoa / Serbie* / Seychelles / Singapour / Îles Salomon / Corée du Sud / Taïwan** / Timor-Leste / Tonga / Trinité-et-Tobago-Leste / Tonga / Trinité-et-Tobago / Tuvalu / Ukraine / Émirats Arabes Unis / Royaume-Uni / États-Unis d'Amérique / Uruguay / Vanuatu / Venezuela. * Le régime sans visa s'applique aux citoyens d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine, de Macédoine, de Moldavie, du Monténégro et de Serbie uniquement s'ils sont titulaires d'un passeport biométrique. ** Le régime sans visa s'applique aux titulaires de passeports délivrés par Taïwan uniquement si leur passeport contient un numéro de carte d'identité. *** Le régime sans visa s'applique uniquement aux titulaires d'un passeport "Région administrative spéciale de Hong Kong". *** Le régime sans visa s'applique uniquement aux titulaires d'un passeport "Região Administrativa Especial de Macau" ESPACE SCHENGEN : PASSEPORT AYANT AU MOINS UNE VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 3 MOIS À COMPTER DE LA DATE D'ARRIVÉE AU UK CONDITIONS REQUISES POUR L'OBTENTION D'UN VISA POUR LE ROYAUME-UNI SE RÉFÉRER AU LIEN SUIVANT : https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/1014347/UK_Visa_requirements_Sept_2021.pdf VEUILLEZ NOTER QUE TOUS LES PAYS ÉNUMÉRÉS, MARQUÉS EN NOIR ET EN ROUGE NÉCESSITENT OBLIGATOIREMENT D'UN VISA BRITANNIQUE (Y compris les passagers ayant une carte de séjour délivré par un pays de l'espace schengen, se référer à la nationalité du passager).	Les passagers ne disposant pas d'un visa Schengen en cours de validité ne seront pas autorisés à embarquer sur le navire, ni même à rester à bord lors des escales dans les pays de l'espace Schengen. ESPACE SCHENGEN : PASSEPORT AYANT AU MOINS UNE VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 3 MOIS À COMPTER DE LA DATE D'ARRIVÉE AU UK + VISA SCHENGEN À ENTRÉES MULTIPLES CONDITIONS REQUISES POUR L'OBTENTION D'UN VISA POUR LE ROYAUME-UNI SE RÉFÉRER AU LIEN SUIVANT https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/1014347/UK_Visa_requirements_Sept_2021.pdf VEUILLEZ NOTER QUE TOUS LES PAYS ÉNUMÉRÉS, MARQUÉS EN NOIR ET EN ROUGE NÉCESSITENT OBLIGATOIREMENT D'UN VISA BRITANNIQUE (Y compris les passagers ayant une carte de séjour délivré par un pays de l'espace Schengen, se référer à la nationalité du passager). Les passagers qui ne sont pas en possession d'un visa britannique obligatoire ne seront pas autorisés à embarquer sur le navire, même s'ils acceptent de rester à bord pendant l'escale au Royaume-Uni. Les passagers ne pourront pas rester à bord sans le visa mentionné. UK eTA (=Autorisation électronique de voyage, ou AVE) : https://www.gov.uk/guidance/check-when-you-can-get-an-electronic-travel-authorisation-eta

	du 15 novembre 2023 doivent avoir une AVE (eTA) pour le Royaume-Uni. Les ressortissants des pays suivants peuvent déposer leur demande à partir de février 2024 : Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Koweït, Oman, Jordanie. À partir d'avril 2025, tous les pays auront obligatoirement besoin d'une AVE (eTA) pour entrer au Royaume-Uni : https://www.gov.uk/guidance/check-when-you-can-get-an-electronic-travel-authorisation-eta	Les passagers qui ne sont pas en possession d'un visa britannique obligatoire ne seront pas autorisés à embarquer sur le navire, même s'ils acceptent de rester à bord pendant l'escale au Royaume-Uni. Les passagers ne pourront pas rester à bord sans le visa mentionné. UK eTA (=Autorisation électronique de voyage, ou AVE) : https://www.gov.uk/guidance/check-when-you-can-get-an-electronic-travel-authorisation-eta TRANSIT IRLANDE (escale en Irlande avant le Royaume-Uni) Les ressortissants des pays suivants doivent demander un VISA IRLANDAIS indépendamment du Royaume-Uni : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Arménie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Biélorussie, Bénin, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, République centrafricaine, Colombie, Comores, Congo (Brazzaville), Congo (République démocratique du), Côte d'Ivoire, Tchad, Cuba, Djibouti, République dominicaine, Équateur, Égypte, Guinée équatoriale, Érythrée, Éthiopie, Îles Féroé, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Inde, Indonésie, Iran, Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Corée (du Nord), Kosovo, Koweït, Kirghizstan, Laos, Liban, Liberia, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Îles Marshall, Mauritanie, Maurice, Micronésie, Moldavie, Mongolie, Monténégro, Maroc, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Niger, Nigeria, Macédoine du Nord, Oman, Pakistan, Palau, Autorité nationale palestinienne, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République populaire de Chine, Pérou, Philippines, Qatar, Fédération de Russie, Rwanda, Sao Tomé et Príncipe, Arabie Saoudite, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Somalie, Soudan du Sud, Sri Lanka, Soudan, Suriname, République arabe syrienne, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tunisie, Turquie, Turkménistan, Ouganda, Tanzanie, Ouzbékistan, Venezuela, Viêt Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe. Lien pour faire la demande : https://www.visas.inis.gov.ie/avats/OnlineHome.aspx Les ressortissants des pays sont autorisés à faire une demande programme SSVW (Short Stay Visa Waiver) * : Arabie saoudite, Bahreïn, Bosnie-Herzégovine, Chine, Colombie, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Kazakhstan, Kosovo, Koweït, Monténégro, Macédoine du Nord, Oman, Ouzbékistan, Pérou, Philippines, Qatar, Serbie, Thaïlande, Turquie, Vietnam Lien pour faire la demande : https://www.irishimmigration.ie/coming-to-visit-ireland/short-stay-visa-waiver-programme/ *Le programme SSVW (Short Stay Visa Waiver) permet aux ressortissants des pays titulaires d'un VISA britannique de se rendre en Irlande sans avoir besoin d'un visa irlandais distinct. Conditions à remplir : Il faut être entré légalement au Royaume-Uni avant de se rendre en Irlande dans le cadre du programme.	TRANSIT IRLANDE (escale en Irlande avant le Royaume-Uni) Les pays suivants doivent demander un VISA IRLANDAIS indépendamment du Royaume-Uni Afghanistan, Albanie, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Arménie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Biélorussie, Bénin, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, République centrafricaine, Colombie, Comores, Congo (Brazzaville), Congo (République démocratique du), Côte d'Ivoire, Tchad, Cuba, Djibouti, République dominicaine, Équateur, Égypte, Guinée équatoriale, Érythrée, Éthiopie, Îles Féroé, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Inde, Indonésie, Iran, Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Corée (du Nord), Kosovo, Koweït, Kirghizstan, Laos, Liban, Liberia, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Îles Marshall, Mauritanie, Maurice, Micronésie, Moldavie, Mongolie, Monténégro, Maroc, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Niger, Nigeria, Macédoine du Nord, Oman, Pakistan, Palau, Autorité nationale palestinienne, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République populaire de Chine, Pérou, Philippines, Qatar, Fédération de Russie, Rwanda, Sao Tomé et Príncipe, Arabie Saoudite, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Somalie, Soudan du Sud, Sri Lanka, Soudan, Suriname, République arabe syrienne, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tunisie, Turquie, Turkménistan, Ouganda, Tanzanie, Ouzbékistan, Venezuela, Viêt Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe. Lien pour faire la demande : https://www.visas.inis.gov.ie/avats/OnlineHome.aspx *Le programme SSVW (Short Stay Visa Waiver) permet aux ressortissants des pays titulaires d'un VISA britannique de se rendre en Irlande sans avoir besoin d'un visa irlandais distinct. Conditions à remplir : Il faut être entré légalement au Royaume-Uni avant de se rendre en Irlande dans le cadre du programme. **Veuillez noter que les mesures ci-dessus ne s'appliquent pas aux passagers titulaires d'un permis de séjour britannique et non citoyens britanniques.** REMARQUE : Le visa britannique doit être également valable pendant les dates en Irlande. IMPORTANT : Impossible de rester à bord sans visa irlandais.
--	--	--	---

VEUILLEZ CONSULTER ATTENTIVEMENT LE TABLEAU CI-DESSOUS AVANT DE RÉSERVER VOTRE CROISIÈRE

Veuillez noter que les informations fournies sont susceptibles d'être modifiées par les autorités officielles sans préavis. Il est de la responsabilité de chaque hôte de vérifier les exigences et les restrictions avant de réserver la croisière et avant le départ de la croisière.

		Veuillez noter que les mesures ci-dessus ne s'appliquent pas aux passagers titulaires d'un permis de séjour britannique et non citoyens britanniques. REMARQUE : Le visa britannique doit être également valable pendant les dates en Irlande. IMPORTANT : Impossible de rester à bord sans visa irlandais. CONCERNANT LES ITINÉRAIRES AVEC ESCALES AU ROYAUME-UNI, VEUILLEZ NOTER : Les citoyens du Qatar qui se rendent au Royaume-Uni à partir du 15 novembre 2023 doivent avoir une AVE (eTA) pour le Royaume-Uni. Les ressortissants des pays suivants peuvent déposer leur demande à partir de février 2024 : Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Koweït, Oman, Jordanie. À partir d'avril 2025, <u>tous les pays</u> auront obligatoirement besoin d'une AVE (eTA) pour entrer au Royaume-Uni : https://www.gov.uk/guidance/check-when-you-can-get-an-electronic-travel-authorisation-eta	CONCERNANT LES ITINÉRAIRES AVEC ESCALES AU ROYAUME-UNI, VEUILLEZ NOTER : Les citoyens du Qatar qui se rendent au Royaume-Uni à partir du 15 novembre 2023 doivent avoir une AVE (eTA) pour le Royaume-Uni. Les ressortissants des pays suivants peuvent déposer leur demande à partir de février 2024 : Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Koweït, Oman, Jordanie. À partir d'avril 2025, <u>tous les pays</u> auront obligatoirement besoin d'une AVE (eTA) pour entrer au Royaume-Uni : https://www.gov.uk/guidance/check-when-you-can-get-an-electronic-travel-authorisation-eta
--	--	---	---

ALLEMAGNE, ROYAUME-UNI, ISLANDE, ROYAUME-UNI, ALLEMAGNE	Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse. Étendu à Chypre, EIRE (Rép. d'Irlande) PASSEPORT AYANT AU MOINS UNE VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 3 MOIS À COMPTER DE LA DATE D'ARRIVÉE AU UK PAS de carte d'identité européenne acceptée, même en cas de volonté de rester à bord pendant l'escale au Royaume-Uni. UK eTA (=Autorisation électronique de voyage, ou AVE) https://www.gov.uk/guidance/check-when-you-can-get-an-electronic-travel-authorisation-eta CONCERNANT LES ITINÉRAIRES AVEC ESCALES AU ROYAUME-UNI, VEUILLEZ NOTER : Les citoyens du Qatar qui se rendent au Royaume-Uni à partir du 15 novembre 2023 doivent avoir une AVE (eTA) pour le Royaume-Uni. Les ressortissants des pays suivants peuvent déposer leur demande à partir de février 2024 : Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Koweït, Oman, Jordanie. À partir d'avril 2025, tous les pays auront obligatoirement besoin d'une AVE (eTA) pour entrer au Royaume-Uni :	Les ressortissants des pays suivants n'ont pas besoin de visa pour des séjours d'une durée maximale de 90 jours / pour le tourisme : Albanie* / Andorre / Antigua-et-Barbuda / Argentine / Australie / Bahamas / Barbade / Bosnie-Herzégovine* / Brésil / Brunei / Canada / Chili / Colombie / Costa Rica / Dominique / Salvador / Géorgie / Grenade / Guatemala / Saint-Siège (État de la Cité du Vatican) / Honduras / Hong Kong S.A.R*** / Israël / Japon / Kiribati / Macao S.A. R*** / Malaisie / Îles Marshall / Maurice / Mexique / Micronésie / Moldavie* / Monaco / Monténégro* / Nauru / Nouvelle-Zélande / Nicaragua / Macédoine du Nord* / Palau / Panama / Paraguay / Pérou / Saint-Kitts-et-Nevis / Sainte-Lucie / Saint-Vincent / Samoa / Serbie* / Seychelles / Singapour / Îles Salomon / Corée du Sud / Taïwan** / Timor-Leste / Tonga / Trinité-et-Tobago-Leste / Tonga / Trinité-et-Tobago / Tuvalu / Ukraine / Émirats Arabes Unis / Royaume-Uni / États-Unis d'Amérique / Uruguay / Vanuatu / Venezuela. * Le régime sans visa s'applique aux citoyens d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine, de Macédoine, de Moldavie, du Monténégro et de Serbie uniquement s'ils sont titulaires d'un passeport biométrique. ** Le régime sans visa s'applique aux titulaires de passeports délivrés par Taïwan uniquement si leur passeport contient un numéro de carte d'identité. *** Le régime sans visa s'applique uniquement aux titulaires d'un passeport "Région administrative spéciale de Hong Kong". *** Le régime sans visa s'applique uniquement aux titulaires d'un passeport "Região Administrativa Especial de Macau" ESPACE SCHENGEN : PASSEPORT AYANT AU MOINS UNE VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 3 MOIS À COMPTER DE LA DATE D'ARRIVÉE AU UK CONDITIONS REQUISES POUR L'OBTENTION D'UN VISA POUR LE ROYAUME-UNI SE RÉFÉRER AU LIEN SUIVANT : https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/1014347/UK_Visa_requirements_Sept_2021.pdf VEUILLEZ NOTER QUE TOUS LES PAYS ÉNUMÉRÉS, MARQUÉS EN NOIR ET EN ROUGE NÉCESSITENT OBLIGATOIREMENT D'UN VISA BRITANNIQUE (Y compris les passagers ayant une carte de séjour délivré par un pays de l'espace schengen, se référer à la nationalité du passager). Les passagers qui ne sont pas en possession d'un visa britannique obligatoire ne seront pas autorisés à embarquer sur le navire, même s'ils acceptent de rester à bord pendant l'escale au Royaume-Uni. Les passagers ne pourront pas rester à bord sans le visa mentionné. UK eTA (=Autorisation électronique de voyage, ou AVE) : https://www.gov.uk/guidance/check-when-you-can-get-an-electronic-travel-authorisation-eta	Les passagers ne disposant pas d'un visa Schengen en cours de validité ne seront pas autorisés à embarquer sur le navire, ni même à rester à bord lors des escales dans les pays de l'espace Schengen. ESPACE SCHENGEN : PASSEPORT AYANT AU MOINS UNE VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 3 MOIS À COMPTER DE LA DATE D'ARRIVÉE AU UK + VISA SCHENGEN À ENTRÉES MULTIPLES (SI LE PASSAGER N'EST PAS DÉTENTEUR D'UN PASSEPORT SCHENGEN MAIS QU'IL RÉSIDE DANS UN DES PAYS DE L'ESPACE SCHENGEN, IL DOIT AVOIR UN PERMIS DE SÉJOUR VALIDE DÉLIVRÉ PAR UN PAYS SCHENGEN - NON VALABLE SI EN COURS DE RENOUELEMENT). CONDITIONS REQUISES POUR L'OBTENTION D'UN VISA POUR LE ROYAUME-UNI SE RÉFÉRER AU LIEN SUIVANT https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/1014347/UK_Visa_requirements_Sept_2021.pdf VEUILLEZ NOTER QUE TOUS LES PAYS ÉNUMÉRÉS, MARQUÉS EN NOIR ET EN ROUGE NÉCESSITENT OBLIGATOIREMENT D'UN VISA BRITANNIQUE (Y compris les passagers ayant une carte de séjour délivré par un pays de l'espace Schengen, se référer à la nationalité du passager). Les passagers qui ne sont pas en possession d'un visa britannique obligatoire ne seront pas autorisés à embarquer sur le navire, même s'ils acceptent de rester à bord pendant l'escale au Royaume-Uni. Les passagers ne pourront pas rester à bord sans le visa mentionné. UK eTA (=Autorisation électronique de voyage, ou AVE) : https://www.gov.uk/guidance/check-when-you-can-get-an-electronic-travel-authorisation-eta CONCERNANT LES ITINÉRAIRES AVEC ESCALES AU ROYAUME-UNI, VEUILLEZ NOTER :
---	---	--	---

VEUILLEZ CONSULTER ATTENTIVEMENT LE TABLEAU CI-DESSOUS AVANT DE RÉSERVER VOTRE CROISIÈRE

Veuillez noter que les informations fournies sont susceptibles d'être modifiées par les autorités officielles sans préavis. Il est de la responsabilité de chaque hôte de vérifier les exigences et les restrictions avant de réserver la croisière et avant le départ de la croisière.

	https://www.gov.uk/guidance/check-when-you-can-get-an-electronic-travel-authorisation-eta	CONCERNANT LES ITINÉRAIRES AVEC ESCALES AU ROYAUME-UNI, VEUILLEZ NOTER : Les citoyens du Qatar qui se rendent au Royaume-Uni à partir du 15 novembre 2023 doivent avoir une AVE (eTA) pour le Royaume-Uni. Les ressortissants des pays suivants peuvent déposer leur demande à partir de février 2024 : Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Koweït, Oman, Jordanie. À partir d'avril 2025, <u>tous les pays</u> auront obligatoirement besoin d'une AVE (eTA) pour entrer au Royaume-Uni : https://www.gov.uk/guidance/check-when-you-can-get-an-electronic-travel-authorisation-eta	Les citoyens du Qatar qui se rendent au Royaume-Uni à partir du 15 novembre 2023 doivent avoir une AVE (eTA) pour le Royaume-Uni. Les ressortissants des pays suivants peuvent déposer leur demande à partir de février 2024 : Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Koweït, Oman, Jordanie. À partir d'avril 2025, <u>tous les pays</u> auront obligatoirement besoin d'une AVE (eTA) pour entrer au Royaume-Uni : https://www.gov.uk/guidance/check-when-you-can-get-an-electronic-travel-authorisation-eta
--	---	--	---